

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-03-23-14 | Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Affectation des résultats de l'exercice 2022
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2022 doivent faire l'objet d'une affectation.

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- L'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2022 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2022 du budget annexe du Rive Gauche doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2021)	43 583,06 €
Résultat de l'exercice 2022	20 381,71 €
Résultat global de clôture "001"	63 964,77 €
Solde des restes à réaliser 2021	- €
Excédent de financement 2022	63 964,77 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2021)	261 477,10 €
Résultat de l'exercice 2022	48 373,71 €
Résultat de clôture à affecter	309 850,81 €

AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créateur en section d'investissement (R001)	63 964,77 €
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI	
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (R002)	309 850,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur Serge Gouet

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc129731-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023